

BULLETIN QUOTIDIEN DE L'OACI

N° 6
29/9/25

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, contient un résumé des travaux de la veille.

Des informations d'intérêt général sont disponibles à l'adresse : [42^e session de l'Assemblée](#)

ACCÈS WI-FI public au siège de l'OACI :

Adresse : Public@Intl.Civil.Aviation

Mot de passe : ICAO80th

Horaire des séances : lundi 29 septembre 2025

Septième séance du Comité exécutif	9 heures	Salle de l'Assemblée
Cinquième séance de la Commission technique	9 heures	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférence 3) 1 ^{er} étage du Centre de conférences Assad Kotaite
Huitième séance du Comité exécutif	14 heures	Salle de l'Assemblée
Deuxième séance de la Commission économique <i>immédiatement suivie de</i> la deuxième séance de la Commission juridique	14 heures	Salle Roberto Kobeh (Salle de conférence 3) 1 ^{er} étage du Centre de conférences Assad Kotaite

[Veuillez consulter le site web de la 42^e session de l'Assemblée \(A42\) pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ordre du jour, l'horaire et le programme des travaux](#)

Séances du samedi 27 septembre 2025**Cinquième séance de la Plénière**

À la cinquième séance de la Plénière, tenue le samedi 27 septembre à 9 heures, l'élection au Conseil (parties 1 et 2) s'est déroulée comme prévu au point 5 de l'ordre du jour. Avant de procéder au vote, le Président du Comité de vérification des pouvoirs (Grèce) a présenté le rapport verbal provisoire du Comité, dans lequel il a indiqué qu'au moment de la troisième séance du Comité, 191 États membres avaient envoyé des originaux de lettres de créance en bonne et due forme ; 6 États membres ayant des arriérés de contributions, leur droit de vote a été suspendu à l'Assemblée.

Avec 184 États votants et 184 suffrages exprimés, le nombre de votes requis pour l'élection dans la partie 1 était d'au moins 93. Il y avait 11 candidats aux 11 sièges dans cette partie, et les 10 candidats suivants ont été élus au premier tour de scrutin électronique : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni.

Dans la deuxième partie, il y avait 13 candidats aux 12 sièges, et 12 candidats ont été élus au premier tour de scrutin électronique. Avec 184 États votants et 184 suffrages exprimés, le nombre de votes requis pour l'élection dans la partie 2 était d'au moins 93. Les États suivants ont été élus : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Colombie, Danemark, Égypte, Espagne, Inde, Mexique, Nigeria, Singapour et Suisse.

Le Président de l'Assemblée a annoncé que la troisième partie de l'élection du Conseil se tiendrait à la sixième séance de la Plénière, le mardi 30 septembre 2025, à 14 heures. En notant qu'un siège supplémentaire reste vacant à la suite de l'élection dans la partie 1, l'Assemblée a décidé de modifier la décision prise durant la première séance de la Plénière portant sur le nombre maximal de candidats à élire dans chaque partie (cf. A42-WP/2, révision n°1), de telle sorte que le siège resté vacant dans la partie 1 soit reversé à la partie 3. Il a par conséquent été convenu que 14 candidats au maximum pourraient maintenant être élus au Conseil dans la partie 3. La date limite pour les notifications des candidatures, qui devraient être soumises par écrit au Secrétaire général, a été fixée au lundi 29 septembre 2025, à 10 h 52.

Le reste de la séance a été consacré au point 8 de l'ordre du jour ; des déclarations générales ont été prononcées par les délégations des États suivants : Ghana, Kazakhstan, Ouganda, Maroc, Tuvalu, Burkina Faso, Nouvelle-Zélande, Bahreïn, Suisse, Cuba, Argentine, Émirats arabes unis, Uruguay, Grèce et Pologne.

Sixième séance du Comité exécutif

À sa sixième séance, tenue le 27 septembre à 14 heures, le Comité exécutif a examiné le point 18 de l'ordre du jour (Développement des capacités et soutien à la mise en œuvre — Politique et activités), le point 20 de l'ordre du jour (Innovation en aviation) et le point 21 de l'ordre du jour (Initiative relative à la Prochaine génération de professionnels de l'aviation) et a achevé ses travaux sur ces points.

Il a été noté que la prochaine séance du Comité exécutif se tiendrait le lundi 29 septembre 2025 à 9 heures.

Deuxième séance de la Commission économique

À sa deuxième séance tenue le samedi 27 septembre 2025 à 14 heures, la Commission économique a repris et achevé son examen de toutes les notes de travail présentées par les États membres au titre des points suivants :

- Point 26 : Développement économique du transport aérien
- Point 27 : Autres questions à examiner par la Commission économique

La Commission est convenue de poursuivre ses travaux sur l'examen de l'Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien révisé ainsi que sur son rapport, à sa troisième séance, le mardi 30 septembre 2025, à 9 heures.

Élections du Conseil par vote électronique

Pour en savoir plus sur le processus d'élections du Conseil par vote électronique, consultez la page [Procédure de vote électronique](#) ou **rendez-vous au stand d'information 34 (quatrième étage) aux horaires suivants :**

- Le lundi 29 septembre, de 9 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 heures
- Le mardi 30 septembre, de 9 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 14 heures

Documents de l'Assemblée

Vous pouvez consulter les documents de l'Assemblée sur la page [Documentation](#) du [site web de la 42^e session de l'Assemblée](#).

Conformément aux pratiques des Nations Unies en faveur de la durabilité environnementale, l'Assemblée délaissera le support papier. Étant donné que toute la documentation de l'Assemblée sera disponible sous forme électronique et que les délégués auront accès à Internet, il ne sera pas distribué de documents sur papier.

Consultez les affiches et les écrans dans le Centre de conférences pour obtenir des informations sur le téléchargement de l'application mobile, notamment un code QR que vous pourrez balayer pour un téléchargement direct. Pour toute question ou difficulté, n'hésitez pas à vous adresser au personnel sur place ou à vous rendre au comptoir d'accueil qui se trouve au foyer du premier étage.

Application mobile A42

Tirez le meilleur parti de votre expérience A42 : téléchargez l'application ICAO Meetings et sélectionnez A42 pour obtenir des renseignements sur les horaires, les mises à jour et les possibilités de mise en réseau. Pour rester informé des annonces importantes, veuillez activer les notifications dans l'application mobile

(Profile → Settings → Notifications). Vous avez besoin d'aide ou de renseignements supplémentaires ? Consultez le [site web de l'Assemblée](#) pour obtenir des guides et des FAQ dans toutes les langues de travail de l'OACI.

Ne manquez pas d'annonces importantes : sur l'application mobile, allez à Profile/Settings, choisissez « *Notifications* » et activez la fonction « *Allow notifications* ».

Veuillez noter que l'accès à l'application est exclusivement réservé aux **participants inscrits à la 42^e session de l'Assemblée**. L'application offre une gamme de fonctionnalités pour vous aider à naviguer dans l'événement, à rester informé, à participer aux séances et à recevoir des mises à jour en temps réel.

Accès, cartes d'accès prioritaire et attribution des places à la Conférence

L'accès au Centre de conférences Assad Kotaite sera limité aux délégués dûment accrédités et aux délégués résidents. Le bâtiment abritant le Secrétariat de l'OACI est réservé aux délégations résidentes, mais les délégués résidents munis d'un badge valide d'accès au bâtiment de l'OACI pourront escorter les délégués de la 42^e session jusqu'à leur bureau.

Les plans d'attribution des places seront affichés à l'entrée des salles de conférence. Des préposés aux réunions seront disponibles pour guider les chefs de délégation et les délégués qui les accompagnent vers les places qui leur sont attribuées.

Des **cartes d'accès prioritaire** seront délivrées aux délégations (jusqu'à quatre pour les États membres et jusqu'à deux pour les observateurs) pour accéder aux séances qui se tiendront dans la salle de l'Assemblée. Les délégués résidents munis d'un badge valide de l'OACI peuvent entrer dans la salle de l'Assemblée pour accompagner leur chef de délégation, mais doivent détenir une carte d'accès prioritaire pour occuper un siège attribué. Les délégués munis d'une carte d'accès prioritaire sont tenus de la porter en évidence lorsqu'ils sont assis à la place qui leur a été attribuée dans la salle de l'Assemblée. Les cartes d'accès prioritaire ne seront pas nécessaires pour assister aux séances qui se tiendront dans la salle Roberto Kobeh (CR3). Les délégations observatrices recevront chacune des cartes d'accès prioritaire (deux au maximum) qui seront nécessaires pour entrer dans la salle de l'Assemblée.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la page [Services de conférence et attribution des places](#).

Diffusion en direct des séances

Toutes les séances publiques seront diffusées dans les six langues sur le site web public de l'OACI. Pour rester informé des horaires de diffusion multilingue des séances publiques sur le web, veuillez consulter le [calendrier de diffusion en direct de l'OACI](#). Les séances publiques sont également diffusées en direct sur [ICAO TV](#).

La diffusion sur place de la séance plénière ou des travaux du Comité exécutif sera également assurée dans la salle de conférence 5 (salle CR5 au 3^e étage), mais en anglais seulement.

Pour accéder aux publications de référence :

Rendez-vous à l'adresse <https://portal.icao.int/icao-net/> et saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

À retenir :

Pour en savoir plus sur l'[objectif de transformation de l'OACI](#), rendez-vous au stand TO (5^e étage).

Photographie et vidéographie : Lorsque le président de séance le permet, la prise de photographies et de vidéos ne doit pas perturber les délibérations ni incommoder les délégués. Les photographes et vidéastes des délégations qui souhaitent faire des prises de vues dans la salle de l'Assemblée doivent présenter une carte d'accès prioritaire aux agents chargés de la sûreté.

Locaux du siège de l'OACI : Veuillez noter que l'accès au bâtiment sera limité aux participants enregistrés qui sont munis d'une carte d'accès à l'A42.

Skytalks : Où puis-je regarder les Skytalks de l'A42 ?

- Participants en personne : dans une salle dédiée adjacente à la salle de l'Assemblée principale de l'OACI.
- Participants à distance : les travaux de la Conférence seront diffusés en direct sur [ICAO TV](#) et seront disponibles pour un visionnement à la demande par la suite.

Santé et sécurité : La sécurité et le bien-être de l'ensemble des participants à la réunion sont la priorité absolue du Secrétariat de l'OACI. Voir les lignes directrices sur [la santé et la sécurité](#).

Salles de prière : Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de deux [salles de prière dédiées au siège de l'OACI](#). Ces espaces sont conçus pour offrir un environnement calme et respectueux pour la réflexion personnelle, la méditation et la prière.

Lieu : **Salles 4.20.35 et 4.20.36**

À partir du Centre de conférences : **L'accès se fait par la porte située à la droite des ascenseurs.**

Se restaurer près du siège de l'OACI : [Aires de restauration locales](#)

L'OACI est un environnement sans fumée : Il est permis de fumer à l'extérieur seulement, dans les zones indiquées. Veuillez consulter les panneaux.

Code de conduite : Les conférences, réunions et événements de l'OACI doivent être des environnements professionnels, respectueux et exempts de harcèlement. Les participantes et participants sont tenus de se comporter de façon professionnelle et appropriée. Les incidents peuvent être signalés à l'organisateur, au délégué à la sécurité et à la sûreté ou aux chefs de délégation, le cas échéant. [Pour en savoir plus](#)